Rapport d'Orientation Budgétaire

2020

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

Séance du 28 janvier 2020

Budget principal de la Ville et budgets annexes
du Planétarium, de la télésurveillance, et de la Maison des fêtes et des familles.

Introduction 2
1. Le contexte national 3
1.1. La croissance mondiale et française 3
1.2. Les évolutions des comptes publics 3
1.3. Les évolutions de l'épargne brute et l'investissement local 4
1.4. Les évolutions de la fiscalité locale 5
Focus 1 : la réforme de la taxe d'habitation 7
2. La stratégie financière de la ville 10
2.1. Analyse rétrospective 10
2.2. Eléments de prospective financière 14
2.3. Les équipements en construction et le nouveau programme de rénovation urbaine 16
1) Les équipements à venir 16
2) Le nouveau programme national de renouvellement urbain 20
2.4. Equilibre du budget 2020 22
Focus 2 : la dette 25
3. Les données du personnel 27
3-1 : Exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail 27
3-2 : Bilan en terme d'égalité hommes - femmes 31
3-3 : La politique de formation des agents 32
3-4 : Perspectives d'évolution 34
4. Les budgets annexes 35
4.1. Le planétarium 35
4.2. La maison des fêtes et des familles 35
4.3. La télésurveillance 35

Introduction

L'article 2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) prévoit la présentation au conseil municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat et à vote, chaque année avant la présentation du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de prendre connaissance et de débattre de la situation financière de la commune dans le contexte général des finances locales et de son évolution dans une perspective pluriannuelle, et ainsi d'éclairer les choix budgétaires à venir.

Le contexte national est marqué par la suppression de la taxe d'habitation, qui sera totale à partir de 2023, et dont les modalités de compensation ont été établies par la loi de finances pour 2020. Du point de vue des finances municipales, elle aura pour effet de réduire, en même temps que le lien fiscal avec les habitants, la capacité de la ville à agir sur ses recettes. Ce sera également la troisième année de la contractualisation financière avec l'Etat, qui contraint l'évolution des dépenses de fonctionnement municipales à un maximum de 1,46%, sans que l'on ait pour l'instant de visibilité sur la suite qui lui sera donnée à compter de 2021. Depuis plusieurs années, les décisions fiscales et financières de l'Etat amenuisent l'autonomie financière des collectivités.

A Vaulx-en-Velin, la rétrospective financière met en lumière une trajectoire budgétaire consolidée. La stratégie appliquée ces dernières années a permis de mener les projets municipaux d'investissement et de renforcement de services publics tout en maintenant les équilibres fondamentaux du budget : l'épargne brute a été confortée à 7,3 millions d'euros (compte administratif 2018), soit un taux de 9,2% des recettes réelles de fonctionnement, et la capacité de désendettement a été ramenée à 9 ans. Ces résultats permettent d'envisager avec sérénité les années à venir, au cours desquels l'effort d'investissement est amené à rester élevé : aux opérations déjà lancées viendront notamment s'ajouter les équipements prévus dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme National de Renouvellement Urbain), et qui participeront au renouveau des quartiers du Mas du Taureau et de la Grappinière. Les finances de la ville devront également permettre de faire face aux besoins générés par l'augmentation continue de la population (+2,7% par an en moyenne), qui dépasse les 50.000 habitants.

Il vous est proposé d'aborder les données économiques qui déterminent le contexte de la préparation du budget primitif 2020 ainsi que les principales mesures du projet de loi de finances 2020 de l'Etat connues à ce jour intéressant les collectivités locales (1), une analyse du cadrage financier et budgétaire de la ville à travers notamment les dépenses d'équipement en cours (2). Les données relatives au personnel seront également présentées (3) ainsi qu'un éclairage concernant les budgets annexes (4).

1. Le contexte national

1.1. La croissance mondiale et française

La croissance française s'est établie à +1,6 % en 2018. Le rythme de croissance a été inférieur à celui de 2017 où l'activité française avait été portée entre autres par un environnement extérieur très favorable. Plus particulièrement, la consommation des ménages a été moins dynamique (progression de 0,8% seulement).

Pour la période 2019-2022, le programme de stabilité présenté par l'Etat prévoit une croissance moyenne de 1,4%.

TABLEAU 1 : SCENARIO MACROECONOMIQUE 2018-2022

Taux de croissance annuel, en %	2018*	2019	2020	2021	2022
Produit intérieur brut**	**1,6**	**1,4**	**1,4****	**1,4**	**1,4**
Consommation des ménages	0,8	1,7	1,4	1,4	1,4
Consommation des administrations publiques	1,1	1,0	1,0	0,5	0,2
Formation brute de capital fixe	2,9	2,1	1,4	1,2	1,6
dont entreprises non financières	*3,9*	*2,8*	*2,5*	*2,1*	*1,7*
Contribution des stocks	−0,4	−0,1	0,0	0,0	0,0
Contribution de l'extérieur	0,6	0,0	0,1	0,2	0,2

Au niveau mondial, la croissance s'établit en progression de 3,7 % en 2018. Selon la Direction générale du trésor, la croissance diminuerait en 2019 et 2020 (+3,4 %), reculant surtout dans les pays de l'OCDE. Le ralentissement de la zone euro se poursuivrait en 2019, la croissance s'établirait en progression de 1,3%. Plusieurs facteurs seraient à l'origine de ce ralentissement en zone euro : évolutions des mesures protectionnistes, freinage de la demande mondiale et fin du rattrapage des crises passées.

1.2. Les évolutions des comptes publics

La dépense publique a progressé de 1,4 % en valeur (hors crédits d'impôt), soit une progression inférieure à l'inflation. Les dépenses afférentes au crédit impôt compétitivité emploi s'élèvent à 21 milliards d'euros en 2018.

Trajectoire de finances publiques actualisée

unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2,8	-2,5	-3,1	-2,1	-1,7	-1,3
Solde structurel (% du PIB potentiel)	-2,4	-2,3	-2,2	-2,2	-1,8	-1,5
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	55,0	54,4	53,8	53,2	52,7	52,1
Taux de croissance de la dépense publique hors crédits d'impôts (en volume)	1,4	-0,3	0,5	0,5	0,5	0,2
Taux de prélèvements obligatoires	45,2	45,0	43,8	43,9	43,9	43,8
Dette publique	98,4	98,4	98,9	98,9	98,3	97,0

Note : Dépenses et PO sont retraités de France Compétences (4,6 Md€ en 2019 et 1,5 Md€ de plus en 2020).

Source : programme de stabilité, avril 2019

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public est inférieur au seuil de 3 % du PIB. Ce dernier atteint 2,5 % du PIB en 2018, contre 2,8 % du PIB en 2017. La dette publique s'élève à 98,4 % du PIB en 2018, soit un ratio identique à 2017.

La réduction du déficit public est principalement le fait des administrations de sécurité sociale et du bloc local. En effet, le déficit de l'Etat s'est dégradé à hauteur de 3,8 Md€ par rapport à 2017, sous l'effet de mesures fiscales qui ont réduit ses recettes de 21 Md€ : abandon des hausses de fiscalité énergétique prévues à partir de 2019 (-11,7 Md€) ; défiscalisation des heures supplémentaires (-1,7 Md€) ; suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales (-7,1 Md€) ; annulation de la hausse de CSG pour les retraites modestes (-1,5 Md€). En revanche, les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales sont en excédent.

Le solde des administrations publiques locales a été excédentaire de +2,3 Md€ en 2018 contre +1,6 Md€ en 2017. Pour l'année 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +0,3 % en comptabilité budgétaire, après une progression de 2,0% en 2017. Cela reflète notamment la mise en œuvre de la contractualisation, limitant la progression des dépenses réelles de fonctionnement des 322 plus grandes collectivités (celles dont le budget de fonctionnement a excédé 60 millions d'euros en 2017). Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités concernées ont reculé de -0,2 % en comptabilité budgétaire. La capacité de désendettement des collectivités concernées par le contrat financier avec l'Etat s'améliore au global en passant de 5,36 années à 5,05 années. A noter que sur les 322 collectivités concernées par la contractualisation (229 signataires), seules 14 n'ont pas respecté le cadre financier du contrat en 2018.

1.3. Les évolutions de l'épargne brute et l'investissement local

L'investissement local a été dynamique (+4,9 %) reflet de la progression des dépenses d'équipement (+6,5 %) et des subventions versées (+5,7 %).

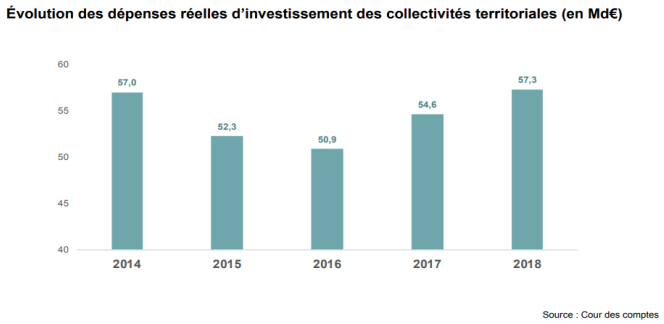

Source : Cour des comptes

Cette situation a été permise par l'amélioration de l'épargne brute des collectivités de 1,7 milliard. Deux facteurs expliquent cette amélioration de l'épargne.

Du côté des recettes, les concours de l'Etat se sont stabilisés, après une baisse globale de 2014 à 2018, et les recettes fiscales ont été dynamiques (+3,1 milliards d'euros). Les recettes ont progressé de 2,6% en 2018 par rapport aux années précédentes (1,6 % en 2017 et 0,6 % en 2016). Cette augmentation provient principalement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), perçue par les établissements publics intercommunaux, les départements et les régions.

Les dépenses ont, dans le même temps, augmenté de manière moins rapide puisque leur croissance a été limitée à 0,4 %. Ceci est principalement le fruit de la contractualisation financière et donc de diminution de certains postes de dépenses.

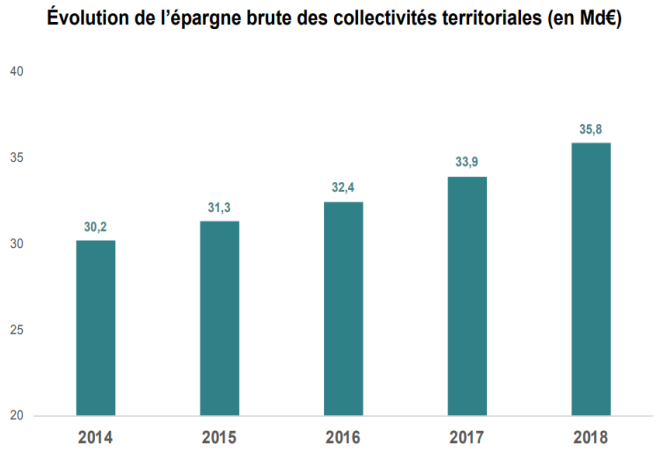

Source : Cour des comptes, 2019

1.4. Les évolutions de la fiscalité locale

A la lumière des actuelles réformes de la fiscalité locale, il paraît opportun de faire un point sur les recettes fiscales des collectivités, et notamment des communes. Les collectivités locales fixent le niveau du produit global attendu de leur fiscalité directe et choisissent, en votant les taux d'imposition, la répartition entre les différentes taxes et les contribuables.

La part de la fiscalité locale dans le total des prélèvements obligatoires a progressé sensiblement de 1986 à 2018. Ainsi en 1986, les prélèvements obligatoires à destinations des administrations publiques locales constituent 10,4% du PIB français, contre 14,3% en 2018. Cette progression traduit des transferts de compétences organisés dans le cadre de la décentralisation (Acte I et II) ainsi que la création de nouvelles compétences, qui se sont accompagnées de transferts de recettes de l'État ou de la création de recettes nouvelles.

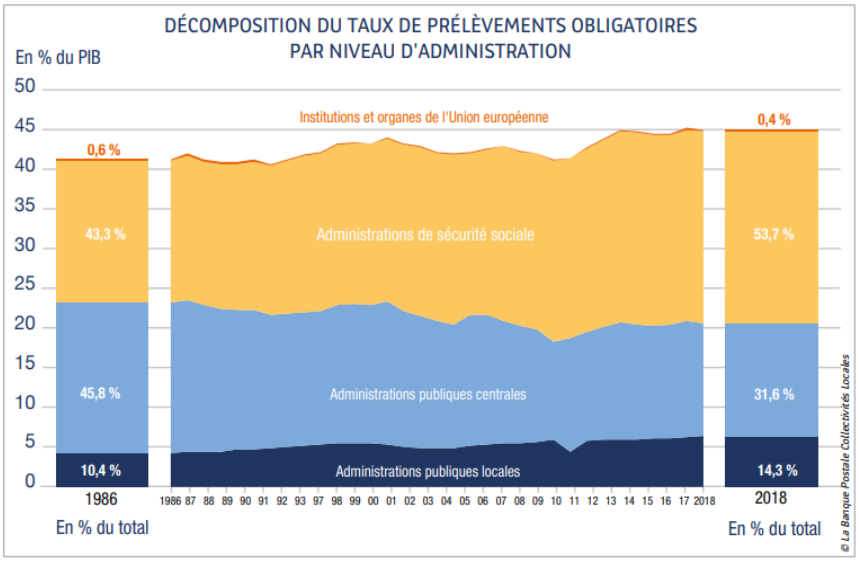

Source : La Banque postale, 2018

Pour les communes, les principales recettes fiscales sont composées des « impôts ménages ». Ces trois taxes représentent, au niveau national, un peu plus de 57 milliards d'euros, soit un poids de 38 % dans les recettes fiscales :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (a)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (b)
- La taxe d'habitation (c)

(a) Dans le détail, c'est **la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) qui a progressé de la manière la plus dynamique sur la période 1986-2018. En euros constants par habitant (en neutralisant l'inflation), son produit a été multiplié par 3,3.

La TFPB est assise sur la valeur locative cadastrale des locaux et devait faire l'objet d'une révision périodique. En réalité, une seule actualisation a été opérée en 1980 sur les locaux d'habitation et en 2017 pour les locaux professionnels. La valeur locative cadastrale évolue donc chaque année en fonction de deux facteurs : un coefficient de revalorisation forfaitaire appliqué de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et une évolution dite « physique » des bases qui correspond à l'évolution du nombre de biens imposables, à leur rénovation, leur agrandissement ou leur reclassification. Ainsi, les bases nettes de foncier bâti ont progressé en moyenne de 4,1 % chaque année depuis 1986 : 1,2 % lié à l'évolution du coefficient de revalorisation et 2,9 % à l'évolution « physique ».

Des exonérations existent : elles sont fixées par le législateur, ou la collectivité (dans le cadre autorisé par la loi). Ces exonérations ne sont compensées que lorsqu'elles ont été décidées au niveau national.

(b) **La taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB) est assise sur la valeur locative cadastrale des terrains à laquelle est appliqué un abattement de 20 %. Elle est déterminée à l'aide d'un tarif à l'hectare. 13 tarifs sont définis au niveau national, sur lesquels les collectivités n'ont pas de prise. Depuis 2011, la taxe foncière sur les propriétés non bâties concerne uniquement les communes et les groupements à fiscalité propre.

(c) **La taxe d'habitation** (TH) voit sa suppression totale désormais annoncée à l'horizon 2023.

La TH est perçue intégralement par le bloc communal depuis 2011. En 2018, elle représente 22,7 milliards d'euros : 15,5 milliards sont versés aux communes, 7,1 milliards aux groupements à fiscalité propre. Depuis 1986, le produit de la TH a été multiplié par 2,3 en euros constants. Si l'on rapporte cette progression au d'habitants, le produit de cette taxe a doublé sur la période.

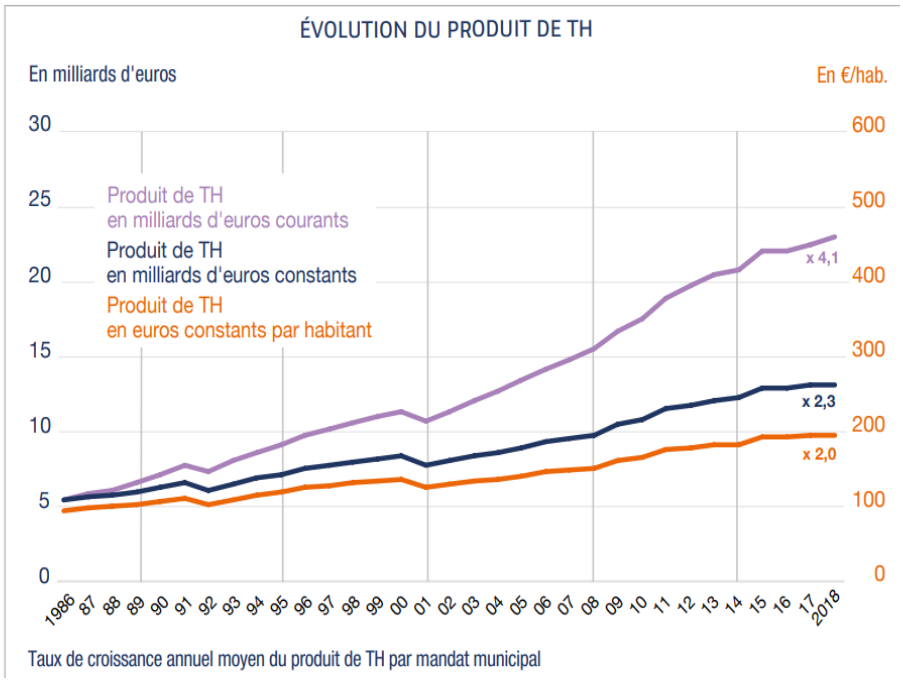

La taxe d'habitation est assise sur la valeur locative cadastrale des biens, diminuée d'abattements décidés au niveau local ou national. Elle évolue en fonction de deux facteurs : un coefficient de revalorisation forfaitaire appliqué uniformément sur tout le territoire et une évolution « physique » correspondant à l'évolution quantitative et qualitative des biens.

Les abattements de taxe d'habitation sont de deux ordres :

- national : pour charges de famille
- local : en faveur de certaines personnes handicapées au taux de 10 %, et des personnes de condition modeste

Depuis 2018, cette taxe fait l'objet d'une suppression progressive pour 80 % des foyers fiscaux. Cette mesure entraîne une diminution de cotisation pour les contribuables modestes. Afin de compenser la baisse de produit pour les collectivités territoriales concernées, un dégrèvement est mis en place : l'État se substitue au contribuable dégrevé. La substitution est « invisible » pour la commune et la ressource reste dynamique.

La loi de finances pour 2020 précise le cadre de la poursuite de cette réforme. Ainsi, la suppression totale de la taxe d'habitation à horizon 2023 nécessite une compensation pour les collectivités (voir FOCUS 1 - fiscalité). De plus, la loi de finances pour 2020 a arrêté une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation à hauteur de 0,9%, après plusieurs débats intenses sur le maintien ou non de cette revalorisation.

Focus 1 : la réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation a été arrêtée dans le cadre de la loi de finances pour 2020. Il convient de préciser les évolutions : pour les habitants (a) et pour la commune (b)

(a) pour les habitants

La suppression de la taxe d'habitation est progressive, en fonction du revenu des contribuables. L'année 2020 constitue à ce titre une année charnière, puisque 80% des contribuables seront exonérés du paiement de cette taxe. Cette exonération est plafonnée à un revenu de 27 000 euros par part fiscale. En 2020, 93% des contribuables vaudais seront exonérés.

A partir de 2021, les 20% des contribuables les plus aisés ne paieront que 70% du montant de la taxe d'habitation qu'ils auraient payé avant la réforme. Ce pourcentage est dégressif et s'établira à 35% en 2022. L'année 2023 sera donc la première année durant laquelle aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation.

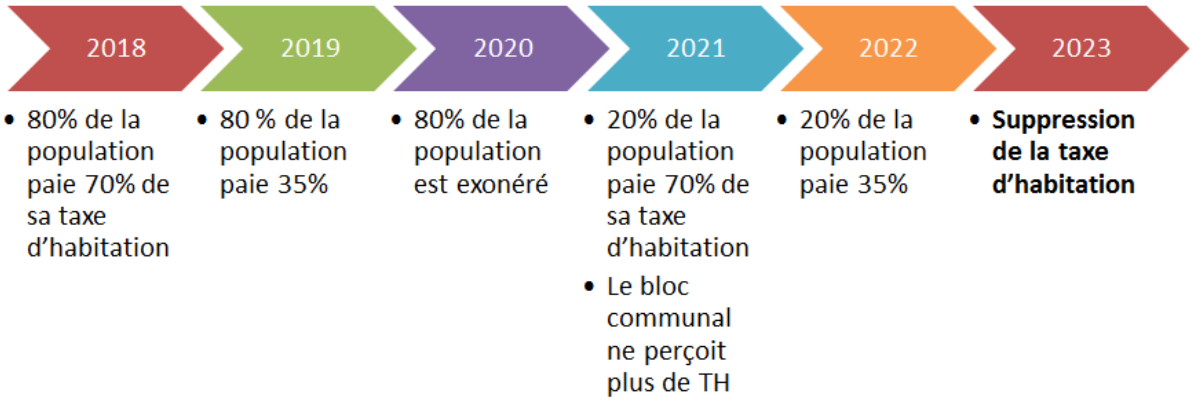

(b) pour la commune

L'article 6 du projet de loi de finances prévoit de compenser aux communes la suppression de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) par le transfert en 2021 de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Les écarts de produits générés par ce transfert seront neutralisés au moyen d'un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur. Le financement de ce coefficient correcteur est assuré, au niveau national, par le transfert d'une partie du fonds de compensation de la TVA de la Ville de Paris (660 millions d'euros) et des frais de gestion collectés par l'Etat sur le FCTVA (375 millions d'euros).

Pour chaque commune, la recette de TFPB pourra être supérieure ou inférieure au montant de TH perdu. Un coefficient correcteur viendra alors neutraliser cet écart, tout en préservant le pouvoir de taux. Les 7300 communes dont la surcompensation est inférieure à 10 000 € pourront conserver le gain de cette surcompensation. 10 720 communes sont sous compensées. 17 380 communes sont sur compensées, dont 12 000 ont moins de 1000 habitants.

Pour Vaulx-en-Velin, cette réforme fiscale a un impact notable à deux niveaux :

- avec 93,3% des ménages concernées par l'exonération de la taxe d'habitation sur la période 2018-2020, cette réforme a eu un impact nettement plus significatif qu'ailleurs dans la fin de ce lien fiscal entre habitants et municipalité ;
- la réforme ne donne pas lieu à transfert de base équivalente entre taxe d'habitation « communale » et part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, en 2018 le produit de taxe d'habitation communale a été de 11.104.431 euros, et la part départementale de taxe foncière sur le territoire vaudais de 6.391.647 euros. Le différentiel (-4.712.784 euros) correspond au **produit fiscal avec pouvoir de taux potentiellement perdu par la ville**.

Ceci donnera lieu à l'application d'un coefficient correcteur en vue d'une stabilisation de la recette fiscale globale, mais constitue néanmoins une perte de pouvoir de taux pour la collectivité:

	2018	**2021 (suite à réforme fiscale)**
Taxe d'habitation communale	11 104 431	
Taxe foncière - part communale	15 699 735	15 699 735
Taxe foncière - part départementale (Métropole) transférée à la commune		6 391 647
Produit fiscal direct perçu par la commune	**26 804 166**	**22 091 382**
Produit fiscal communal après coefficient correcteur (1,21)		***26 804 166***
Taxe foncière - part départementale (Métropole)	6 391 647	
Fraction de TVA transférée à la Métropole		6 391 647
Produit fiscal perçu par la Métropole	**6 391 647**	**6 391 647**

Il apparaît ainsi nécessaire d'être attentif aux mécanismes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation, car celle-ci, si elle demeure une bonne réforme, interroge sur le pouvoir des taux et la dynamique future des recettes fiscales communales.

Cette réduction de l'assiette fiscale, conjuguée à la contractualisation financière, contribue à la limitation de l'autonomie financière des collectivités locales et à l'encadrement accru de la gestion publique décentralisée.

2. La stratégie financière de la ville

2.1. Analyse rétrospective

Cette analyse rétrospective a pour but de préciser la situation financière de la collectivité, d'identifier les marges de manœuvre déjà mobilisées et celles en présence, en vue d'assurer la soutenabilité financière de moyen terme de la collectivité.

- **Analyse rétrospective des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en moyenne de 1,42% sur la période 2015 - 2018. Dans le même temps, la population a progressé en moyenne de 2,7% par an. A cet égard, il faut relever les restrictions imposées par le niveau de croissance maximum des dépenses de fonctionnement autorisé dans le cadre de la contractualisation (1,46% / an sur la période 2018-2020), au regard de la croissance des besoins (ouverture de classes, sécurité, etc…).

Le niveau des charges à caractère général (chapitre 011) est demeuré stable depuis 2015 et s'établit à 14,1 millions d'euros par an en 2018. Cela a été permis par plusieurs économies importantes lors des derniers exercices budgétaires :

- la baisse du tarif du chauffage urbain et les travaux d'économie d'énergie, qui ont permis une baisse globale des dépenses de chauffage de 304.000 euros sur la période;
- la suppression de véhicules et l'achat de véhicules électriques : économie globale de 300.000 euros en année pleine par rapport à l'exercice 2014 ;
- les renégociations de marchés de maintenance dans le cadre de l'entretien des bâtiments municipaux (économie globale de 150.000 euros en 2015 et 2016) ;
- la mise en place d'un marché groupé pour les fournitures de bureau (économie de l'ordre de 50 000 euros par an) en 2017.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est constitué des charges de personnel. Ce poste a donné lieu à une attention constante (2,77% de croissance annuelle entre 2015 et 2018), avec un renforcement de la recherche de maîtrise de ce poste de dépenses en 2018. Ainsi, en 2018 les dépenses de personnel ont diminué d'environ 0,5%, et en 2019 le niveau général de ce poste de dépenses devrait rester très proche de celui de 2018. Pour parvenir à un tel résultat, il faut que les créations de postes (éducation, police municipale) soient compensées par des diminutions sur d'autres pans de l'action municipale.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont restées stables. Il est à noter qu'au sein de chapitre, l'enveloppe globale des subventions aux associations est la plus importante (5,04 millions d'euros en 2018).

Enfin, les charges financières, correspondants aux intérêts de la dette sont en diminution : elles baissent en moyenne de 0,80% par an. En effet, la ville a bénéficié des conditions de taux favorables et procédé à des renégociations de taux sur quatre emprunts qui constituent son encours en 2017. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 2,83% en 2014 à 2,08% en 2019.

Chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	taux de variation annuel sur la période
011- Charges à caractère général	14 124 721	13 269 470	13 511 320	14 104 058	-0,05%
012- Charges de personnel et frais assimilés	43 294 966	44 159 063	47 136 455	46 887 666	2,77%
65- Autres charges de gestion courante	9 611 162	9 159 329	9 052 076	9 230 448	-1,32%
66- Charges financières	1 688 034	1 453 611	1 305 659	1 647 268	-0,80%
67- Charges exceptionnelles	177 665	1 472 747	146 429	120 659	-10,70%
68- Dotations aux provisions	161 711				
TOTAL	**69 058 259**	**69 514 220**	**71 151 939**	**71 990 099**	**1,42%**

- **Analyse rétrospective des recettes de fonctionnement**

La croissance des recettes de fonctionnement est globalement supérieure à celle des dépenses sur la période: alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en moyenne de 1,42% par an, les recettes progressent de 1,78% par an. En valeur absolue, les recettes annuelles ont progressé de 4 millions d'euros entre 2015 et 2018. Dans le détail, par chapitre, les recettes progressent pour des raisons et à des rythmes distincts.

Les atténuations de charges correspondent au remboursement de l'assurance maladie. Leur niveau est donc extrêmement volatile en fonction des arrêts maladie des agents. Ces recettes sont en baisse de 11% par an. Les produits des services augmentent en moyenne de 14,12% par an. Cette évolution s'explique notamment par les mises à disposition de personnel pour les budgets annexes du SSIAD et de la résidence Croizat, intégrées suite à leur transfert au CCAS en 2017 et en 2018, ainsi que par la dynamique des participations familiales (restauration scolaire, etc…). Les dotations ont progressé de manière stable, à hauteur de 2,72% par an. Ceci est principalement dû aux compensations d'exonérations de taxe d'habitation par l'Etat (6,2%), en raison de la réforme de la taxe d'habitation. En revanche, les dotations de l'Etat progressent plus lentement (+1,78% par an). Plus particulièrement, la dotation globale de fonctionnement baisse de 14% par an, compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine de 9% en moyenne sur la période.

Chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	taux de variation annuel sur la période
013- Atténuation de charges	466 247	244 481	477 799	311 642	-11,05%
70- Produits des services	2 186 871	2 388 556	2 888 292	3 113 113	14,12%
73- Impôts et taxes	41 665 667	42 083 790	42 053 868	43 252 225	1,27%
74- Dotations et participations	29 261 221	28 706 595	30 983 570	31 652 689	2,72%
75- Autres produits de gestion courante	802 187	770 478	634 732	912 255	4,57%
77- Produits exceptionnels	1 049 392	318 560	178 181	223 045	-26,25%
78- Reprises sur provision	1 790 120				
TOTAL	**75 431 585**	**74 512 461**	**77 216 441**	**79 464 970**	**1,78%**

Les bases brutes de la taxe d'habitation ont progressé en moyenne de 2,47%. On distingue les bases brutes (tous les locaux d'habitations) et les bases imposées, soit les bases brutes dont sont retranchées les exonérations, les dégrèvements et les abattements.

Plus particulièrement, concernant la taxe d'habitation, les bases 2018 s'établissent à 42 658 494, pour un produit de 9 581 089 euros. En 2017, les bases s'établissaient à 41 608 000, pour un produit de 9 345 157 euros. La taxe foncière sur les propriétés bâties a connu une évolution comparable à celle de la taxe d'habitation : 2,31% d'évolution en moyenne.

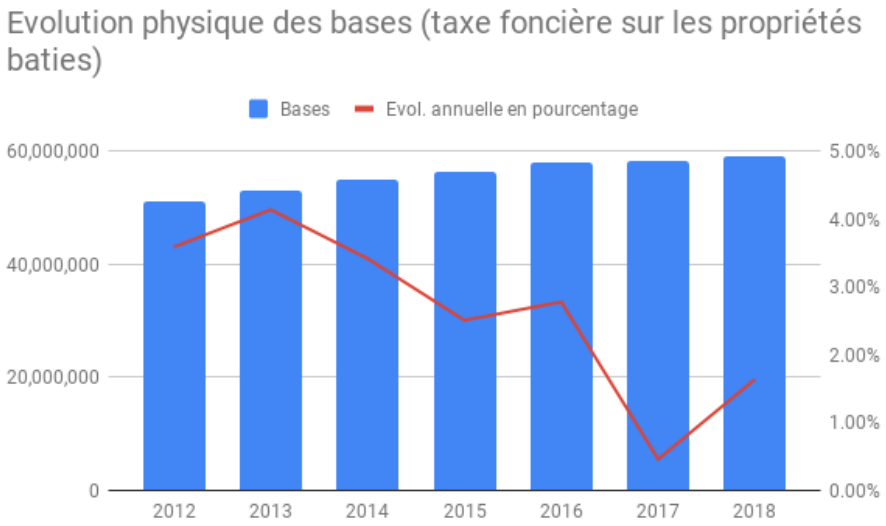

Le taux moyen national de la taxe d'habitation est de 24,54% en 2018. Les taux votés par la ville, stables depuis six ans, sont donc en dessous (22,46%). Le taux moyen observé pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 21,19%, inférieur à celui de la ville (26,46%). La taxe foncière sur les propriétés non bâties a un taux moyen national de 49,67% et peut s'établir jusqu'à 124% de la valeur locative cadastrale.

	Taux moyen observé en 2018	Taux plafond
Taxe d'habitation	24,54%	61,35%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,19%	52,98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,67%	124,18%

Pour rappel, la fiscalité vaudaise se décompose comme suit :

	Taxe d'habitation					Taxe foncière sur le bâti				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Ville	22,46%	22,46%	22,46%	22,46%	22,46%	26,46%	26,46%	26,46%	26,46%	26,46%
SIACJ	0,09%					0,10%				
Autres syndicats mixtes	0,75%	0,75%	0,73%	0,73%	0,73%	0,87%	0,86%	0,85%	0,85%	0,85%
TEOM (Métropole)	[redacted]					6,32%	6,32%	6,32%	6,32%	6,32%
Métropole	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	11,58%	11,58%	11,58%	11,58%	11,58%
TOTAL	**30,91%**	**30,82%**	**30,80%**	**30,80%**	**30,80%**	**45,33%**	**45,22%**	**45,21%**	**45,21%**	**45,21%**

- **Les dépenses et recettes d'équipement**

La période 2015-2018 a donné lieu à un volume croissant de dépenses d'équipement, financées de manière importante par des subventions partenariales :

	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement annuelles	**14 809 893,93**	**14 896 878,50**	**24 250 530,32**	**18 659 900,37**
Education	10 068 633,38	7 993 465,94	17 826 398,29	10 598 305,77
dont rénovation GS Wallon	2 747 496,23	553 524,80	49 713,26	11 148,00
dont rénovation GS Croizat	721 566,33	2 592 818,00	2 569 029,94	225 907,50
dont rénovation GS Grandclément	877 263,71	1 750 162,81	1 080 753,13	92 247,03
dont GS Beauverie (école transitoire + équipement définitif)	3 653 571,50	1 371 802,67	7 185 968,07	8 434 335,02
dont GS K.Johnson (foncier + étude + travaux)			2 269 913,53	393 166,72
Petite enfance	18 215,93	82 430,38	68 170,98	57 418,66
Sports	734 161,67	1 183 051,28	406 629,59	327 361,69
dont stade Jomard	97 893,96	5 175,60	87 010,01	28 498,04
dont gymnase Owens	217 604,55	930 980,86	20 124,09	405,29
Culture et vie associative	190 352,92	637 562,13	2 322 499,31	1 388 877,34
dont Planétarium	74 216,13	207 134,16	1 395 405,49	374 049,08
Sécurité	25 272,55	831 914,70	744 903,39	376 332,28
dont nouveau poste de police municipale		802 800,00	536 250,63	47 799,18
dont déploiement vidéoprotection	25 272,55	29 114,70	208 652,76	328 533,10
Autres équipements et projets	486 448,34	1 634 076,82	1 210 536,15	1 810 122,43
Développement urbain et espaces publics, éclairage public	3 286 809,14	2 534 377,25	1 671 392,61	4 101 482,20

Subventions d'investissement	**7 693 032,07**	**7 483 082,75**	**7 415 167,91**	**4 984 485,48**
en % des dépenses	51,95%	50,23%	30,58%	26,71%

Au global sur la période, 38% du montant total des dépenses d'investissement ont été financés par des subventions partenariales. Le reste l'a été par l'épargne dégagée de la section de fonctionnement, les autres recettes d'investissement (FCTVA, …), et la dette.

En termes de solvabilité financière, la situation de la ville s'est ainsi améliorée ; l'augmentation de la dette a été compensée par l'amélioration de l'épargne, ce qui a permis de financer les investissements sans détériorer la situation financière de la collectivité :

	2015	2016	2017	2018
Capacité de désendettement (en années)	**10,1**	**9,2**	**11,0**	**9,6**
Total dette ville au 31/12	60 454 015,46	57 975 720,11	66 254 545,31	70 141 123,61
Nombre d'habitants	43 944	44 653	47 313	48 497
Dette / habitant	1 375,71	1 298,36	1 400,35	1 446,30

2.2. Eléments de prospective financière

La prospective financière montre qu'à condition de rester sérieux, la capacité financière de la collectivité permet de réaliser un programme d'équipement important.

Au-delà de l'exercice 2020, l'équilibre pluriannuel des prochains exercices se traduit ainsi (chiffres en milliers d'euros, capacité de désendettement en années) :

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	81 586	83 137	84 727	86 337
Dépenses de fonctionnement	73 778	74 846	76 409	77 799
Epargne	**7 808**	**8 291**	**8 318**	**8 538**
Dépenses d'investissement	24 998	20 950	19 564	21 482
Recettes d'investissement	10 572	9 859	13 681	10 886
Flux de dette	6 618	2 800	-2 435	2 058
Dette au 31/12/n	76 725	79 525	77 090	79 148
Capacité de désendettement au 31/12/n	**9,8**	**9,6**	**9,3**	**9,3**

Cette prospective intègre le financement d'un programme d'équipement important. Afin de permettre la réalisation du programme d'investissement, tout en maîtrisant le niveau de la dette autour de 80 millions d'euros à horizon 2023, un travail continu sur les dépenses de fonctionnement sera nécessaire. Cette prospective n'intègre aucune augmentation des taux de la fiscalité locale. Ces conditions permettent de rendre réaliste la recherche d'équilibre financier entre une progression limitée des dépenses réelles de fonctionnement, un maintien du développement des politiques publiques prioritaires et des investissements soutenus.

- **L'équilibre financier en dépenses**

L'ouverture de nouveaux équipements aura un impact en termes de charges de fonctionnement sur plusieurs exercices. Ainsi, pour l'année 2020 c'est environ 690 000 euros de fonctionnement induits. Une tension forte existe donc entre l'absorption de ces nouvelles dépenses de fonctionnement, tout en respectant le cadre de la contractualisation et la nécessité d'une épargne importante.

	Charges de fonctionnement induites par les nouveaux équipements (en milliers d'euros)			
	2020	**2021**	**2022**	**2023**
GS Cartailhac			230	690
GS Cartailhac transitoire	460	380	380	
Katherine Johnson	230	690	699	708
Médiathèque / Maison de quartier Léonard de Vinci		509	515	522
Equipement sportif du Village		103	104	106
Equipement mutualisé Ville / Campus				55
Maison du projet et de la création			25	50
TOTAL	**690**	**1 682**	**1 953**	**2 131**

- **L'équilibre financier en recettes**

La prévision de croissance des recettes de fonctionnement est établie à partir de plusieurs types de données, et notamment la compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation.

Pour 2019-2024, il est prévu une augmentation moyenne de 2,2% des bases nettes, sans augmentation des taux. Dans le détail, cette prospective s'appuie sur une progression physique des bases de 0,9%, du fait du développement immobilier modéré sur la ville. La revalorisation nominale des bases est, elle, fixée nationalement.

Ainsi, la prospective actuelle permet d'établir une progression moyenne de 2,16% des recettes fiscales issues de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti. Les taux restent inchangés sur la période. Les bases progressent de 2,2% en moyenne.

Dans, le détail concernant la taxe d'habitation, un coefficient multiplicateur de 1,21 serait appliqué sur le transfert du foncier bâti. En effet, la commune percevait, en 2018, 11,1 millions de taxe d'habitation et recevra, en compensation 6,4 millions de produits de taxes foncières. Afin de maintenir la fiscalité au même niveau, la ville a donc un coefficient multiplicateur supérieur à 1 appliqué sur l'ensemble de ses bases de taxes foncières.

- **Les opérations d'investissement**

Le tableau suivant intègre les opérations d'investissement en cours, tout en laissant une certaine marge pour celles qui seront décidées après 2020 :

	Montant prévisionnel annuel			
	2020	**2021**	**2022**	**2023**
Médiathèque / Maison de quartier Léonard de Vinci	8 507	2 329	1 566	500
Groupe scolaire K. Johnson	5 318	2 500	500	
Rénovation piscine Jean Gelet	2 000	2 540		
Equipement sportif du Village	1 416	2 090		
Equipement mutualisé Ville / Campus	424	3 200	3 200	600
Maison de santé	900	600		
Maison du projet et de la création		800	742	
GS Cartailhac	842	1 000	6 400	2 800
Autres dépenses d'investissement	5 591	5 891	7 156	17 582
TOTAL	**24 998**	**20 950**	**19 564**	**21 482**

2.3. Les équipements en construction et le nouveau programme de rénovation urbaine

Les développements qui suivent se limitent aux opérations actuellement en cours de travaux, ou programmés dans un cadre contractualisé (NPNRU). Celles-ci ne constituent pas une programmation d'investissement exhaustive. Cette dernière sera en effet établie par le prochain exécutif en charge de la gestion de la ville.

1) Les équipements à venir

La ville s'inscrit dans un programme d'équipement ambitieux et équilibré. La programmation des équipements pour la période 2020-2026 permet d'évaluer à 120 millions le niveau de dépenses sur 6 années, soit environ 20 millions d'investissement par an. Plusieurs équipements ont été lancés et sont aujourd'hui au stade d'études ou de travaux. A ce jour, il faut donc distinguer les équipements dans lequel la Ville s'est juridiquement engagée (a) et les équipements programmés (b).

(a) les équipements lancés

Cet effort d'investissement volontariste s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- l'éducation et la petite enfance
- la culture et le lien social
- le sport
- l'accessibilité

- **L'éducation et la petite enfance**

- **L'éducation et la petite enfance**

La réalisation d'équipements en faveur de l'éducation correspond à une nécessité démographique et à un souhait de proposer des équipements modernes et adaptées aux prochaines générations d'enfants vaudais.

- ***Groupe scolaire Cartailhac***

Le groupe scolaire Cartailhac sera situé entre l'allée du Textile et l'Esplanade Tase. Il comptera 15 classes (6 en maternelle et 9 en élémentaire) et intégrera également des salles mutualisées : bibliothèque, centre documentaire, salles pour les activités notamment périscolaires, restaurant scolaire (self) et salle pour les parents. L'ouverture de l'équipement est prévue pour 2022/2023 et le coût total de l'équipement est évalué à 12,2 millions d'euros.

- ***Groupe scolaire Katherine Johnson***

Le groupe scolaire Katherine Johnson est en cours de construction au sud de la commune, dans le secteur du projet urbain partenarial Gimenez, afin de répondre à la croissance démographique et scolaire dans cette partie de la ville de Vaulx-en-Velin. Situé à l'angle des rues Alexandre-Dumas et André-Chénier, il prendra place sur le site de l'ancienne entreprise Gimenez.

Dans le contexte du projet urbain du Carré de Soie, ce projet est nécessaire pour répondre à la croissance démographique dans ce secteur. En effet, ce secteur attire principalement des jeunes ménages, en location ou primo-accédant, ayant des enfants en bas âge. Cette particularité du parcours résidentiel au sein de la ville, crée une pression sur les établissements scolaire.

Le groupe scolaire Katherine Johnson sera doté de 15 classes maternelles et élémentaires, des espaces dédiés à la restauration scolaire et au logement du gardien, d'espaces dévolus au périscolaire ainsi que des espaces extérieurs. Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale. A ce titre, le bâtiment aura une toiture en partie végétalisée.

Le montant total affecté à l'opération s'établit à 12,5 millions d'euros.

- **Les sports**

- ***Rénovation de la piscine Jean Gelet***

La piscine Jean Gelet a été construite en 1974, dans le cadre de l'opération des « 1000 piscines ». La ville a programmé une rénovation d'ampleur afin d'améliorer l'accueil du public.

II est prévu la construction d'une extension d'environ 240 m^2 (hall d'accueil du public, vestiaires, sanitaires, locaux du personnel), la rénovation thermique complète du bâtiment et le traitement des espaces extérieurs (plages, cour technique, clôtures...) ainsi que la réfection du bassin. Le coût total est estimé à 4,8 millions d'euros.

- ***Equipement sportif Aimée-Marie Lallement***

Equipement attenant au groupe scolaire Simone Veil, l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement prendra place dans le quartier du village. Les travaux sont prévus sur la période 2020-2021.

- **La culture et le lien social**

Plusieurs équipements d'importance sont prévus pour la période 2020-2026 afin de renforcer la culture et le lien social sur le territoire vaudais.

- ***Construction de la médiathèque - maison de quartier Léonard de Vinci***

L'équipement Léonard de Vinci constitue un projet ambitieux en matière socio-culturelle pour le quartier du Mas du Taureau. D''une surface de 2 700 m^2, la médiathèque maison de quartier sera le support à un projet culturel et social ambitieux pour le territoire vaudais. Une démarche de co-construction avec les habitants a commencé dans le courant du dernier trimestre 2019, afin de définir les grands axes des activités, et de la gouvernance du lieu.

Les travaux, déjà entamé en 2019, se clôtureront sur la fin de l'année 2020. Le budget alloué à l'opération s'établit à 18,4 millions d'euros.

- ***Construction de l'équipement mutualisé ville / Campus***

La Ville de Vaulx-en-Velin en lien avec le Campus a construit un projet d'équipement mutualisé afin de créer des liens autour de la formation entre les étudiants et le public vaudais.

L'équipement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville sera destiné tant à ses activités propres qu'à celles des deux écoles du campus, et notamment l'école d'architecture.

Ce projet, défini en partenariat avec l'Ecole nationale supérieur d'architecture de Lyon, est prévu pour fin 2022. Le budget prévisionnel global de l'opération est de 8,8 millions d'euros.

- **Les équipements administratifs et mise en accessibilité**

Outre les champs prioritaires de l'éducation, du sport de la culture et du lien social, plusieurs opérations d'envergure sont prévues sur la période 2020-2026

- ***l'agenda d'accessibilité***

L'adaptation des bâtiments communaux est une obligation, fixée dans la loi de 2005, est une priorité pour la Ville. L'effort d'investissement constitue sur la période 2020-2024 afin de rendre accessible tous les équipements recevant du public.

- ***le plan climat énergie territoire***

La mise en œuvre du PCET nécessitera des investissements afin d'améliorer la situation énergétique des bâtiments communaux. Ces investissements permettront, en outre, des économies de fonctionnement. Ceci se traduira par des travaux de rénovation thermique des équipements les plus énergivores (diagnostics en cours par le SIGERLY), ainsi que par des remplacements d'éclairages et la mise en place d'équipements de suivi des consommations énergétiques. De plus, un accent particulier sera porté sur les usages des utilisateurs, dans la continuité de ce qui a été réalisé au Palais des sports (défi sur les économies d'énergie par la sensibilisation et la mise en place d'outils de suivi des consommations).

- ***la rénovation de l'hôtel de Ville***

Entamée en 2017 (mise en place de l'espace famille), la rénovation de l'hôtel de ville continuera sur la période 2020-2021. Cette opération répond à une nécessaire adaptation des services aux usagers (meilleures circulations, adaptation numérique, reprise des espaces d'accueil notamment). Trois phases principales sont à distinguer : la reprise du rez-de-chaussée avec une extension pour la salle des mariages et la salle du conseil municipal, la rénovation du premier étage, la rénovation du deuxième étage. L'opération totale a un coût estimé de 3,2 millions d'euros.

(b) les équipements programmés

- ***Construction du groupe scolaire Simone Veil***

Le développement du quartier du Village rend nécessaire la construction d'un nouveau groupe scolaire. L'acquisition en 2017 d'un terrain d'une surface de 9 969 mètres carrés à l'est du village permettra en effet d'accueillir la future école du village ainsi qu'un équipement sportif dédié.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 11 millions d'euros.

- ***Equipement sportif du Sud***

Au sud, un nouvel équipement sportif est prévu pour la période 2024-2026 (terrain acquis en 2017 sur le secteur Gimenez). Le budget prévisionnel de l'opération est de 4 millions d'euros.

Les opérations suivantes correspondent aux engagements pris dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) sur le territoire, et donnent lieu à des niveaux de financement très important (plus de 35% en moyenne).

- ***Restructuration du groupe scolaire Gagarine et du groupe scolaire Vilar Vienot***

L'arrivée de nouvelles familles sur le Mas du Taureau et le constat fait de la vétusté de certains équipements scolaires conduisent la Ville à engager des travaux importants. Ainsi la restructuration des groupes scolaires Gagarine et Vilar-Vienot et la création d'un nouvel équipement d'accueil petite enfance La Ribambelle s'inscriront dans le cadre du NPNRU.

D'après les prospectives scolaires, la construction de 1 300 nouveaux logements sur le Mas du Taureau entrainerait la scolarisation supplémentaire de 260 enfants en maternelle et en élémentaire, soit le besoin de créer environ 13 classes supplémentaires dans le quartier.

La Ville prévoit donc une augmentation des effectifs scolaires au sein des écoles Gagarine et Vilar-Vienot et un besoin d'agrandissement significatif des locaux en raison du dédoublement des classes de CP et CE1.

Le calendrier des opérations pour ces deux groupes scolaires s'articulera avec celui de la ZAC du Mas du Taureau, coordonné par la Métropole. Le budget prévisionnel pour le groupe scolaire

Gagarine est de 18 millions d'euros et de 11,5 millions d'euros pour le groupe scolaire Vilar-Vienot.

- ***Equipement sportif du Mas***

La construction d'un nouvel équipement sportif dans le quartier du Mas du Taureau est prévue dans les engagements du NPNRU. Le budget prévisionnel alloué est de 9,5 millions d'euros.

- ***Construction de la maison du projet et de la création***

La maison du projet et de la création sera construite sur la place Guy Moquet, en lieu et place de l'ancien foyer Adoma. La visée de ce lieu est mixte. La maison du projet aura un espace dédié à la définition et la mise en œuvre du projet urbain et servira de lieu d'accueil et d'information des habitants et des acteurs locaux. Un espace sera également dédié à la création, afin de regrouper les acteurs dans un même lieu et créer des synergies. Ce lieu s'articulera avec la ZAC du Mas du Taureau.

La mise en service de la maison du projet et de la création est prévue pour fin 2022 et a un budget prévisionnel de 1,5 million d'euros.

- ***Restructuration du centre social Georges Lévy***

La restructuration du centre social Georges Lévy, équipement public principal du quartier de la Grappinière, est également prévue dans le cadre du NPNRU. Cet équipement de proximité nécessite une réhabilitation et une extension pour le développement de ses activités. Le budget prévisionnel est d'1 million d'euros.

2) Le nouveau programme national de renouvellement urbain

Le territoire de Vaulx-en-Velin la Grande Ile a été retenu comme site d'intérêt national par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2018-2025 (NPNRU).

Le périmètre retenu concerne les Quartiers Politique de la Ville du nord de la commune qui comprend 10 quartiers : Grappinière, Noirettes, Petit Pont, Mas du Taureau, Cervelières Sauveteurs, Centre-Ville, Vernay Verchères, Barges Cachin, Ecoin et Thibaude. Le territoire ciblé au titre du NPNRU concerne environ 21 000 habitants, soit près de la moitié de la population de la commune.

Le projet de renouvellement urbain de la Grande Ile doit être un levier de développement et d'attractivité pour l'ensemble du territoire et pour tous les vaudais.

Les principaux objectifs du NPNRU sont :

- mieux arrimer le territoire de la grande ile à la métropole en renforçant l'offre de transports en commun,

- renforcer le continuum universitaire pour favoriser les réussites éducatives, le lien avec les entreprises et la présence d'une vie étudiante dans la ville,
- poursuivre le maillage urbain et la qualité des espaces publics,
- diversifier l'offre de logements et améliorer le parc existant pour plus d'attractivité et de mixité sociale,
- renforcer et développer les équipements publics de proximité et d'excellence vecteurs de réussite pour les vaudais,
- fonder un positionnement économique à partir d'une « montée en gamme » dans l'offre de locaux d'activités et d'une dynamique sur le numérique et la ville intelligente.

Afin d'atteindre ces objectifs d'excellence, la Ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux et l'État ont travaillé conjointement à l'élaboration d'une convention de renouvellement urbain qui proposera un projet d'ensemble pour la Grande Ile.

Les habitants sont associés à la démarche à travers des temps de concertations dédiés, des temps de travail avec les Conseils de Quartier, Conseils citoyens, les groupes scolaires etc.

La convention pluriannuelle prévoit ainsi de nombreuses opérations :

- des études, menées par la Ville, la métropole et les bailleurs
- des opérations de requalifications, démolitions, requalifications, résidentialisation, menées par les bailleurs
- des opérations d'aménagement d'ensemble, menées par la Ville et la métropole
- un programme d'équipement public, mené par la Ville

Concernant les **aménagements d'ensemble**, et sous réserve du vote du budget afférent par la Métropole de Lyon, les financements suivants sont prévus :

Aménagements d'ensemble	Coût TTC	Financement ANRU
ZAC Mas du Taureau	99 307 200	10 135 504
Opération d'aménagement Grappinière	6 273 948	575 568
Aménagement voirie publique quartier des Noirettes	1 200 000	175 500
Espaces publics Vernay Verchères	1 230 769	180 000
Réaménagement Promenade Lénine (Verchères-Nation)	666 666	325 000
Réaménagement Promenade Lénine (Centre-Ville-Mas du Taureau)	1 041 025	152 250
Aménagement Rue Audin et ouverture Campus	1 641 026	240 000

Concernant les **équipements publics,** les financements des équipements suivants seront présentés dans la convention financière :

Equipements publics	cout TTC	financements ANRU
Médiathèque Maison de Quartier	17 754 262 €	6 862 592
Maison du projet et de la création	1 800 000 €	385 703
Equipement mutualisé Ville-Campus	6 000 000 €	1 266 250
Groupes Scolaires Vilar-Vienot	18 000 000 €	7 628 400
Restructuration Centre social Lévy	1 079 821 €	468 987
Groupe scolaire Gagarine	18 000 000 €	6 606 194
Equipement petite enfance	1 800 000 €	781 875

2.4. Equilibre du budget 2020

- **L'équilibre général du budget 2020**

Le projet de budget de l'année 2020 s'inscrit dans la continuité des ambitions des budgets précédents. Le cadrage budgétaire reflète l'équilibre financier recherché entre progression limitée des dépenses réelles de fonctionnement, maintien du développement des politiques publiques prioritaires et investissements soutenus en matière d'équipement.

L'année 2020 est la troisième année de contractualisation financière avec l'Etat. Le plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement à 1,46% constitue une contrainte forte, qu'il faut de nouveau intégrer sur le budget 2020. Le cadrage de la section de fonctionnement articule le développement des politiques publiques prioritaires (éducation, sécurité, culture, sport et numérique notamment), tout en respectant le cadre posé par la contractualisation. Ainsi, l'ouverture de nouveaux équipements, le développement de la police municipale et le développement des outils numériques sont à financer par des économies sur d'autres postes de dépenses du budget.

Cette croissance limitée des dépenses réelles de fonctionnement permet un maintien du niveau de l'épargne de la ville, nécessaire pour préserver la capacité d'investissement de la ville. Plusieurs opérations majeures se déploient sur l'année 2020 (constructions du groupe scolaire Katherine Johnson et de la Médiathèque / Maison de quartier, rénovation de la piscine Jean Gelet), pour un montant total estimé à 24 millions d'euros.

Les lignes directrices du budget primitif poursuivent la stratégie mise en œuvre les années précédentes :

- maintenir un niveau d'épargne suffisant à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement ;
- respecter la contractualisation financière ;
- adapter les services rendus aux usagers à la croissance démographique.

Sur ce dernier point, il faut rappeler que la croissance démographique de Vaulx-en-Velin est très dynamique (+2,7%/an) et crée de nouveaux besoins chaque année. La croissance démographique de la métropole a atteint 1,1% en moyenne annuelle sur les six dernières années. En particulier la démographique scolaire est en progression de plus de 3% sur le territoire de la commune.

Ainsi, le cadre du budget 2020 est proposé de la façon suivante :

1) Pour les dépenses de fonctionnement, afin d'assurer le respect de la contractualisation tout en développant les priorités de l'action municipale (équipement et développement de la police municipale, maintenance et acquisition des outils numériques, programme des cités éducatives, soutien aux centres sociaux), il est nécessaire de stabiliser les autres dépenses de fonctionnement, et de maîtriser les dépenses de personnel. Le cadrage est ainsi le suivant :

	BP 2019	**Cadrage BP 2020**	**% / BP 2019**
011	14 277 869	14 722 869	3,12%
012	48 586 752	49 030 578	0,91%
65	9 471 003	9 611 003	1,48%
66	1 642 483	1 722 483	4,87%
67	101 500	91 854	-9,50%
013	250 000	270 000	8,00%
TOTAL	**73 829 607**	**74 908 787**	**1,46%**

2) **Une croissance prévisionnelle des recettes (1,93%)** établie sur les éléments connus de la loi de finances pour 2020, et sans modification des taux de la fiscalité locale. En matière fiscale, à périmètre constant le dynamisme des bases fiscales (400 nouveaux logements par an) entrainera une progression des recettes d'environ 1,9%. Depuis 2014, les taux de la fiscalité locale ont été maintenus.

Concernant les dotations, leur stabilisation est annoncée pour 2020. En 2019, deux dotations ont été réduites : la dotation de soutien à l'investissement local et la dotation politique de la ville. Par la loi de finances pour 2020, 570 millions d'euros ont été de nouveau affectés à la dotation de soutien à l'investissement public local (en 2018, ce montant était de 615 millions d'euros) et 150 millions d'euros pour la dotation politique de la ville (même montant qu'en 2019). Une stabilisation est prévue pour l'année 2020 au global, mais sans assurance de la part des services de l'Etat pour les affectations individuelles aux communes par région.
Au global, une progression de 1,2 millions d'euros des recettes partenariales est attendue pour l'année 2020. La dotation de solidarité urbaine est prévue en augmentation (+650 000 euros

environ, dans la mesure où la loi de finances augmente cette dotation de 90 millions d'euros) ainsi que la dotation de solidarité communautaire, du fait d'une revalorisation de celle-ci en 2019 (+550 000 euros).

Vision générale du cadrage des recettes réelles de fonctionnement

	BP 2019	Cadrage BP 2020	% / BP 2019
013	250 000,00	270 000,00	8,00%
70	3 161 757,00	3 206 000,00	1,40%
73	43 238 327,00	44 076 658,54	1,94%
74	31 361 663,00	31 969 215,84	1,94%
75	871 225,00	888 649,50	2,00%
77	284 335,60	284 335,60	0,00%
TOTAL	**79 167 307,60**	**80 694 859,48**	**1,93%**

3) La poursuite des investissements en cours

La structure des dépenses d'investissement pour 2020 est la suivante :

	Montant prévisionnel 2020 (en milliers d'euros)
Médiathèque / Maison de quartier Léonard de Vinci	8 507
Groupe scolaire K. Johnson	5 318
Rénovation piscine Jean Gelet	2 000
Equipement sportif du Village	1 416
Autres dépenses d'investissement	7 757
TOTAL	**24 998**

Plus de 17 millions d'euros de dépenses sont concentrés sur 4 principales opérations d'investissement. Le chapitre « Autres dépenses d'équipement » comprend en premier lieu les dépenses d'investissement courant (grosses maintenance des bâtiments, éclairage public, matériel et mobilier des services, déploiement des selfs, etc…), pour 3 millions d'euros. A noter également le programme d'accessibilité, pour 800.000 euros, et l'enveloppe pour les opérations foncières à hauteur de un million d'euros. Pour le reste, il s'agit principalement d'opérations en phase d'étude (GS Cartailhac, équipement mutualisé Ville / Campus), et des soldes de paiements des opérations déjà réalisées (équipement Beauverie, GS Cartailhac transitoire).

Le financement prévisionnel des investissements de l'année 2020 se décompose de la façon suivante :

Financement de l'investissement	Montant prévisionnel 2020 (en milliers d'euros)
Epargne	7 808
Subventions partenariales	7 595
Endettement	6 618
Autres recettes d'investissement	2 977
TOTAL	**24 998**

L'investissement est financé en premier lieu par l'épargne (7,8 millions d'euros), ensuite par les subventions (7,6 millions d'euros), et enfin par l'endettement (6,6 millions d'euros). Les autres recettes d'investissement (3 millions d'euros) sont principalement constituées du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Focus 2 : la dette

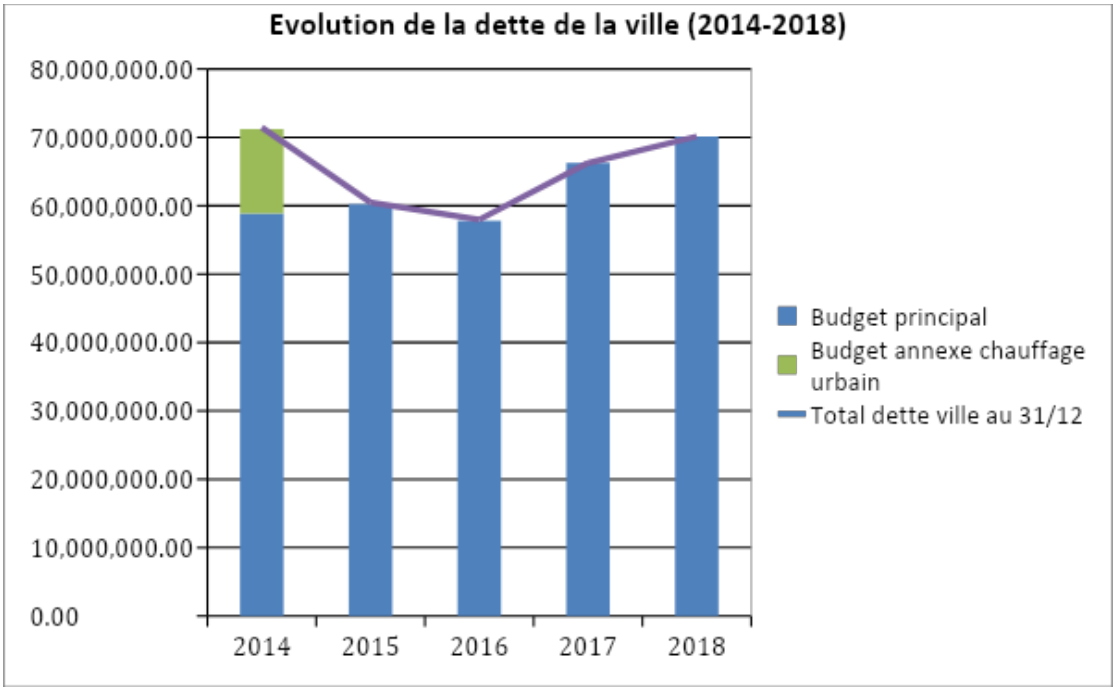

Le montant de la dette de la ville était de 70,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une dette par habitant de 1 446 euros.

La capacité de désendettement, qui mesure la solvabilité financière de la ville, est 9,6 ans. Il est habituellement recommandé un ratio de désendettement inférieur à 12 ans. Ce niveau pour la ville montre que l'endettement est maîtrisé au vu de l'amélioration de l'épargne tirée de la section de fonctionnement.

		2014	2015	2016	2017	2018
Ville	Budget principal	58 884 591,36	60 253 540,46	57 788 610,11	66 254 545,31	70 155 278,35
	Budget résidence Croizat	213 840,00	200 475,00	187 110,00		
	Budget annexe chauffage urbain	12 356 080,06				
	Total dette ville au 31/12	**71 454 511,42**	**60 454 015,46**	**57 975 720,11**	**66 254 545,31**	**70 155 278,35**
Métropole	Dette chauffage urbain au 31/12 (hors emprunts nouveaux à partir du 01/01/2015)		11 720 902,90	11 085 725,73	10 450 548,57	9 851 765,06
	Nb habitants	43 298	43 944	44 653	47 313	48 497
	Total dette ville / habitants	**1 650,30**	**1 375,71**	**1 298,36**	**1 400,35**	**1 446,59**
	Dette budget principal / habitants	*1 359,98*	*1 371,14*	*1 294,17*	*1 400,35*	*1 446,59*

Les charges d'intérêt de la dette sont en décroissance, du fait de l'évolution des intérêts bancaires sur l'année 2019 (offres reçues avec des taux fixes inférieurs à 1%). Cette situation permet à la ville de bénéficier de taux d'intérêts très faibles. En conséquence, les nouveaux emprunts ont un coût réduit pour la collectivité, les taux d'intérêts réels (corrigés des prévisions de l'inflation) étant négatifs. Le taux d'intérêt moyen des emprunts de la ville s'établissait à 2,21% en 2018 et est en baisse aujourd'hui (2,18%). Cela permet des économies en matière de charges d'intérêt d'emprunt.

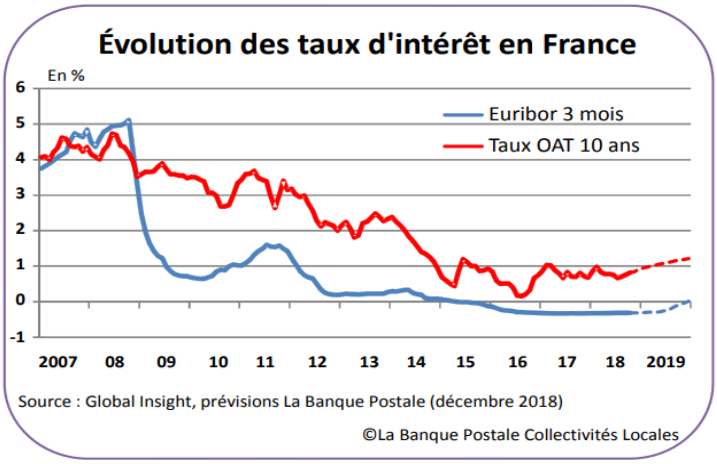

La dette de la ville est composée de 63 emprunts. Les trois prêteurs principaux sont : la Société générale (26,6% de l'encours), la Caisse des dépôts et des consignations (20,7%) et la Caisse d'épargne (18,9%). A noter qu'il n'y a aucun emprunt dit « toxique », l'ensemble des contrats étant classés 1A dans la charte Gissler, soit le niveau le plus sécurisé.

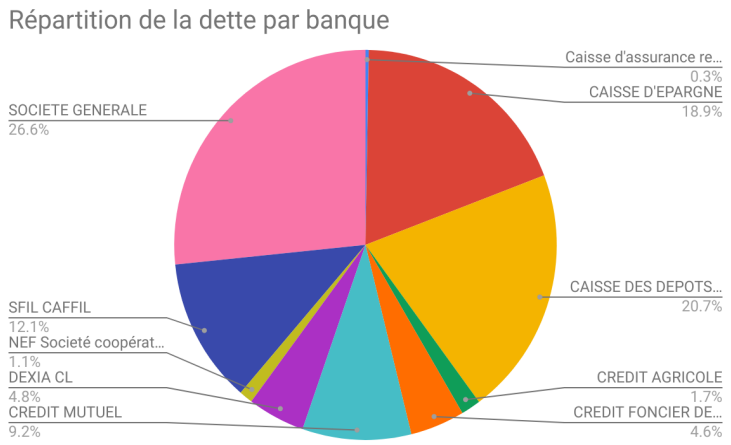

3. Les données du personnel

3-1 : Exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Avec près de 47 millions d'euros de dépenses sur l'exercice 2018, il s'agit du premier poste de dépenses de la ville. La répartition de ces dépenses par secteurs de politiques publiques est la suivante :

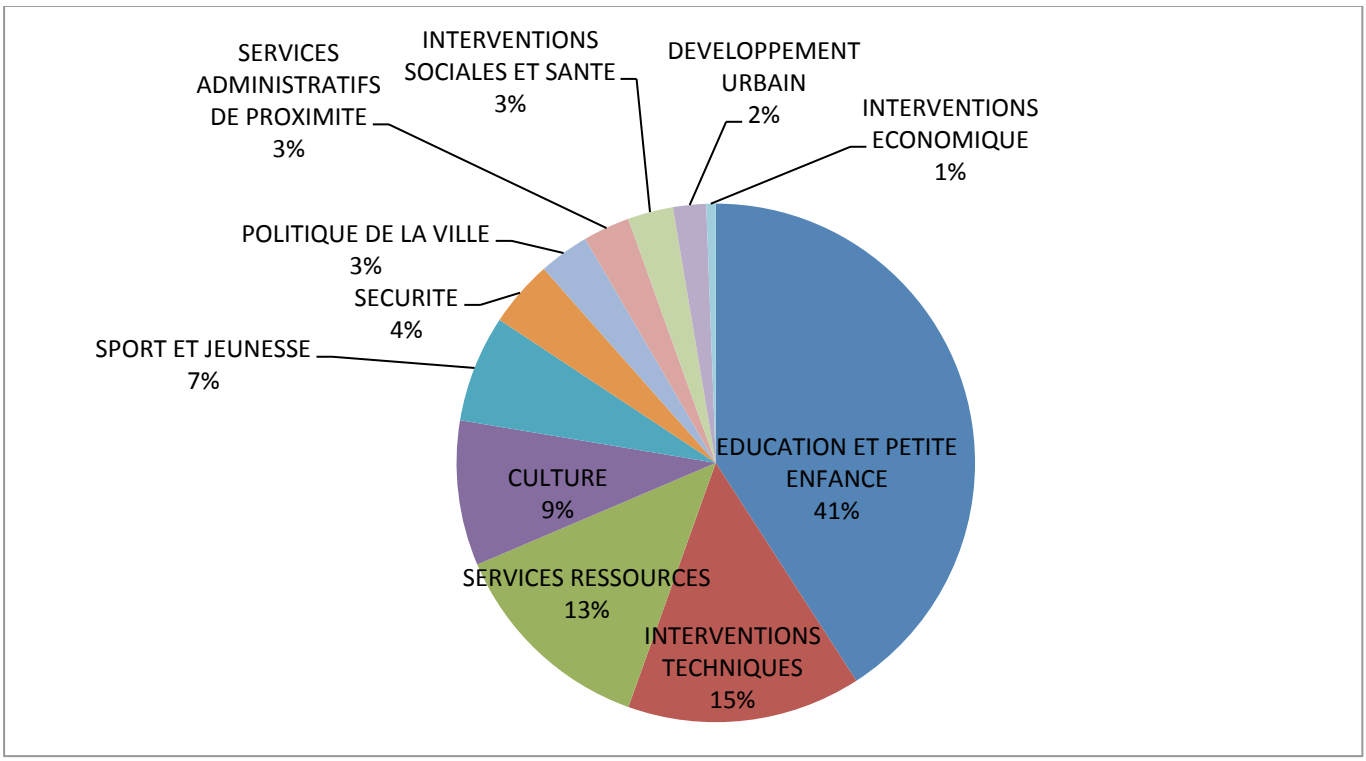

Répartition des dépenses de personnel 2018

Evolution des dépenses et des effectifs

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale du budget de la ville peut être synthétisée de la façon suivante :

Principaux postes de dépense	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	BP 2020 - Cadrage
Prestations extérieures spécifiques (Solidarité service notamment)	504 042	541 584	624 809	550 000
Versement de transport	504 787	495 987	498 010	500 000
Cotisation FNAL / Formation	261 404	258 698	396 807	300 000
Eléments de rémunération du personnel municipal	33 265 822	33 475 395	33 921 438	35 050 000
Cotisations sociales	12 576 828	12 097 019	12 133 771	12 580 000
Médecine du travail	23 572	18 984	19 643	20 000
TOTAL	**47 136 455**	**46 887 666**	**47 594 478**	**49 000 000**

Depuis 2018 un travail de fond est effectué sur la cartographie des postes et la maîtrise de la masse salariale. L'ensemble des demandes de recrutements et de remplacements fait l'objet d'un examen approfondi. Le suivi mensuel des dépenses de masse salariale permet d'être tout à fait confiant quant à la tenue des objectifs financiers de maîtrise de la masse salariale en 2020.

En parallèle, il faut souligner la poursuite du travail de déprécarisation des postes. Entre 2019 et 2020 une dizaine de postes de vacataires seront transformés en emploi permanent. En effet, ces agents étaient auparavant sujets à des contrats successifs, d'une durée très courte, sans certitude sur la pérennité de leur engagement au sein de la ville ; pourtant, ces agents effectuent en rythme annuel un volume d'heures équivalent à celui d'un emploi permanent. Ces décisions ont un impact direct sur les dépenses de l'année 2020 : baisse du nombre et des dépenses de vacataires et croissance des dépenses sur les emplois permanents.

Par ailleurs, les années 2019 et 2020 sont marquées par une évolution conséquente du nombre de policiers municipaux axe fort du mandat politique en cours : + 11 postes en 2019, + 10 postes à prévoir en 2020.

	2016	2020
Effectifs au 1er janvier	**13**	**30**
Nombre départ	6	0
Nombre arrivée	3	10
Effectifs au 31 décembre	**10**	**40**

Effectifs ville (total, en ETP)	2016	Prévision 2019
Permanents titulaires	759,8	788,8
Permanents contractuels	149,3	233,1
Total permanents au 31 décembre	**909,1**	**1021,9**

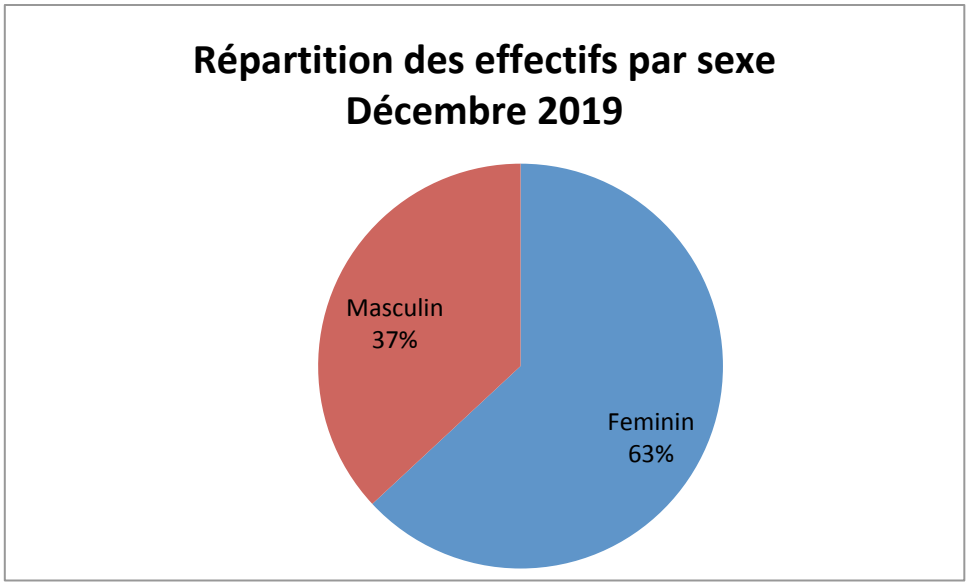

En termes de catégories des postes, la proportion des effectifs a peu évolué ces dernières années. La grande majorité des postes sont des emplois de catégorie C :

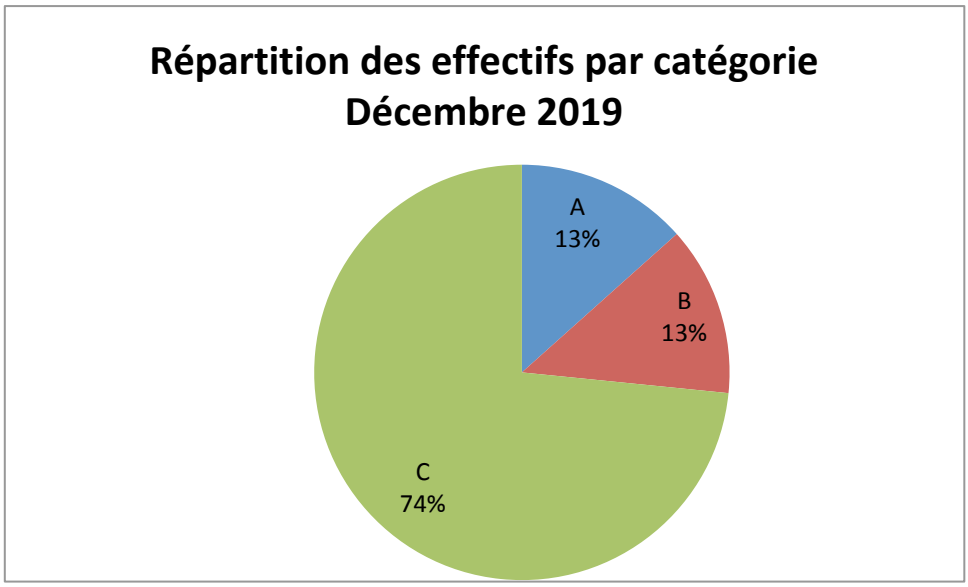

Il faut relever le fait que la ville emploie 86 travailleurs reconnus comme handicapés sur emplois permanents. Soit un taux d'emploi direct de 6,83%, supérieur aux exigences réglementaires.

Evolution du régime indemnitaire

Montant Régime Indemnitaire par statut

Code de catégorie de rémunération	2015	2016	2017	2018
Permanents contractuels	302 443,65	341 438,30	440 350,37	462 076,11
Permanents titulaires	1 974 918,08	1 889 051,80	1 934 968,02	1 981 040,79
Vacataires	125 496,65	144 184,64	148 443,80	87 867,48
Remplaçants	78 152,51	90 087,82	97 097,69	103 632,46
CDD non permanents	-	-	2 693,08	730,72
Total général	**2 481 010,89**	**2 464 762,56**	**2 623 575,98**	**2 635 347,56**

012	43 294 967,59	44 159 063,62	47 136 454,88	46 887 665,65
Poids du régime indemnitaire dans 012	**5,73%**	**5,58%**	**5,57%**	**5,62%**

Evolution des absences

	2015	2017	2019	Ecarts
Maladie ordinaire	21 698	25 755	24 476	- 1 279
Accidents du travail et maladies professionnelles	5 715	4 673	6 008	1 335
Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	5 172	5 886	4 189	- 1 697
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	3 287	3 353	2 404	- 949
TOTAL	**35 872**	**39 667**	**39 096**	- 571

	2015	2017	2019
Absentéisme pour maladie ordinaire	5,50%	6,10%	5,90%
Absentéisme global	8,90%	9,10%	9,10%

Ces données appellent une action fine de la collectivité, en vue de limiter l'absentéisme par une prévention des risques et une action ciblée envers les personnels les plus concernés.

Avantages en nature

- **Logements de fonction :**

Actuellement, la collectivité attribue 27 logements par nécessité absolue de service, pour les gardiens des écoles et de certains sites.

- **Véhicules de fonction et de service**

Seul le directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction, conformément au statut. Deux cadres de la direction de la prévention et de la sécurité (DPSSU), dont la disponibilité peut être requise immédiatement, disposent d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Pour le reste, il a été mis fin à l'attribution de véhicules aux agents en dehors du

temps de travail et hors situation d'astreinte (véhicules de fonctions, véhicules avec remisage à domicile).

- **Chèques déjeuner**

Ils sont attribués à tous les personnels y compris, depuis le 1er juillet 2019, aux agents recrutés pour un accroissement d'activité et remplissant les conditions du règlement d'attribution des titres restaurant.
De plus, le 1er juillet 2019 leur valeur faciale est passée de 6 à 7 euros ; l'euro supplémentaire étant pris en charge par la ville. Ainsi la part employeur est passée de 50% à 57%. L'attribution du chèque déjeuner est conditionné à la présence de l'agent à hauteur de 3h30 par jour.
Cette mesure représente le coût suivant pour la collectivité :

Année	Dépenses (en euros TTC)	Coût net pour la ville
2015	1 102 938	551 469
2016	1 044 828	522 414
2017	992 910	496 455
2018	1 233 138	616 569
2019	1 206 859	648 736
Prévision 2020	1 320 000	754 285

- **Participation à la mutuelle santé et prévoyance**

Au 1er janvier 2020 dans le cadre d'un nouveau contrat groupe et afin d'inciter un maximum d'agent à se couvrir sur le risque prévoyance, la collectivité a décidé d'augmenter sa participation de 5€ à 10€ par mois. Actuellement environ 600 agents adhérent au contrat collectif pour un coût de 36 000 € par an. L'objectif est d'atteindre un taux d'adhésion d'au moins 70% des agents de la Ville, soit 800 agents pour un coût annuel de 96 000 €.

Concernant la couverture santé, la ville participe à hauteur de 18,50 € par mois en faveur des agents ayant souscrit un contrat labellisé. Actuellement 433 agents bénéficient de cette participation pour un cout global de 96 000 €

- **Action sociale de la collectivité**

La participation de la ville au comité des actions sociales et culturelles (CASC), en charge de l'action sociale à destination du personnel communal, est stable depuis 2015 avec une participation de 550.932 euros, à laquelle s'ajoutent les moyens mis à disposition (personnel, bureau). Ceci représente un montant de plus de 600 euros par agent permanent.

<u>Le temps de travail</u>

Le temps de travail au sein de la collectivité est de 35 heures.
72 agents travaillent à temps partiel dont 90 % de femmes.

3-2 : Bilan en terme d'égalité hommes - femmes

Sur les 1 115 agents permanents que compte la ville au 31 décembre 2018, 727 (65%) sont des femmes et 388 (35%) des hommes. En 2017 cette proportion était de 64%/36%.

Pyramide des âges selon le statut en 2018 - Agents sur emploi permanent

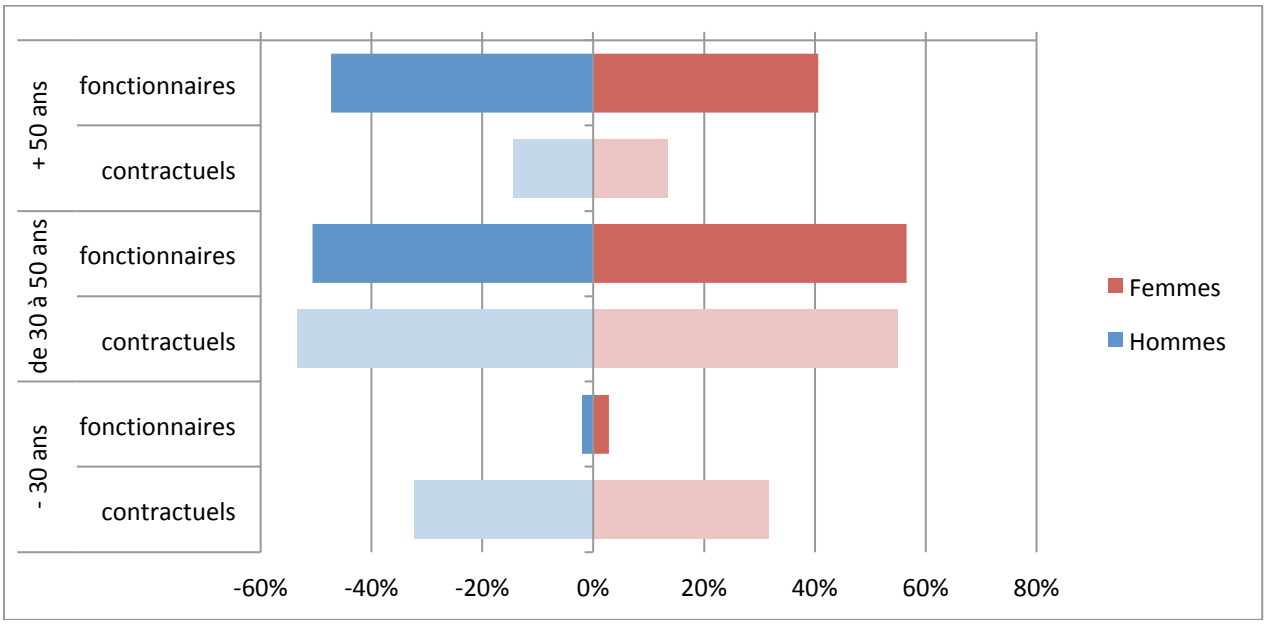

La répartition femmes-hommes par filières est assez marquée par le genre ; les filières police municipale et sportive demeurent majoritairement masculines, alors que les filières administrative, sociale et médico-sociale sont très largement composées d'agents femmes :

Filières	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Animation	49%	51%
Culturelle	58%	42%
Médico-sociale	90%	10%
Police municipale	15%	85%
Sociale	99%	1%
Sportive	28%	72%
Technique	43%	57%
Total général	**65%**	**35%**

Le plan de formation de la collectivité vise à inciter aux mobilités entre filières, tant pour les hommes que les femmes. Au niveau de la direction générale, la parité est respectée, avec trois femmes et trois hommes. Au niveau du comité de direction (direction générale et équipe de direction), le nombre de femmes est de 11 sur 21 membres, soit 52%.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine de l'égalité et plus particulièrement de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la ville développe plusieurs actions culturelles et associatives de sensibilisation sur la question de l'égalité femme – homme, tant à l'attention des agents municipaux que des habitants.

3-3 : La politique de formation des agents

Le plan de formation de la collectivité et les actions inscrites en partenariat avec le CNFPT dans le cadre du contrat d'objectifs territorialisés ont pour objectifs de :

- accompagner par des actions de formation, la santé et la sécurité au travail des agents de la collectivité
- accompagner les parcours professionnels des agents de la collectivité
- maintenir l'employabilité et la professionnalisation des agents tout au long de leur vie professionnelle
- faire de la fonction pilotage, conduite de projet et encadrement d'équipe le levier de l'amélioration et de l'adaptation des services à l'évolution des politiques publiques.

Bilan quantitatif 2018

Catégories	Nombres de participations	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours de formation	Moyenne jours/agent
A	285	70	375	5,3
B	330	91	414.5	4,5
C	1 170	493	2 264.5	4,5
Autres	239	101	578	5,7
Totaux	**2 024**	**755**	**3 632**	**4,8**

Dépenses réalisées en terme de formation (budget 2018)

- Cotisation 2018 au CNFPT : 229 410 Euros (taux de 0,9 % de la masse salariale) ;
- Budget : 236 525 euros (179 000 € en 2017, 230 000 € en 2018) ;
- Total des dépenses de formation de l'année 2018**: 465 935 euros.**

Répartition budget 2018	Montant
RESSOURCES HUMAINES	3 320,00 €
ACCOMPAGNEMENTS COACHING	26 244,00 €
ACCUEIL	3 600,00 €
ADULTE RELAIS	2 867,00 €
ANALYSE DE LA PRATIQUE	13 925,00 €
APPRENTIS	28 568,00 €
CADRE DE VIE	6 150,00 €
CONTRATS AIDES	4 944,00 €
COMPTE PERSONNEL FORMATION	5 548,00 €
DÉVELOPPEMENT COLLABORATIF	17 763,00 €
DISCRIMINATION LAÏCITÉ	10 133,00 €
EMPLOI AVENIR	12 972,00 €
FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES	32 759,00 €
MANAGEMENT	26 694,00 €
POLICE MUNICIPALE	10 772,00 €
RÉCEPTIONS	2 530,00 €
SÉCURITÉ	25 198,00 €
SUPERVISION	2 538,00 €
Total général	**236 525,00 €**

Cette politique en matière de ressources humaines est appelée à être développée dans les années à venir, de façon à assurer des conditions de travail de qualité, qui répondent au besoin de la collectivité dans la conduite des politiques publiques. L'accent est notamment porté sur les formations à la prévention des risques professionnels et au management. En effet, la qualité du management, à tous les niveaux de la hiérarchie, contribue directement à la qualité de vie au travail des agents. En 2018, la collectivité a développé un dispositif ambitieux sur 3 ans permettant aux cadres d'acquérir une culture commune du management en suivant un parcours adapté aux besoins des encadrants.

3-4 : Perspectives d'évolution

Les priorités municipales que sont les politiques éducatives et de proximité (sécurité notamment) vont donner lieu à des recrutements.

Comme précisé dans les éléments de stratégie financière, la priorité donnée à la sécurité et la mise en service des nouveaux équipements va donner lieu à des créations de poste :

- au niveau de la police municipale, le passage de 20 à 40 postes début 2020 entraîne un niveau de dépenses supplémentaires de 1.120.000 euros entre 2018 et 2020 ;
- pour le groupe scolaire Cartailhac transitoire, le montant supplémentaire de 460.000 euros en 2020 (effet année pleine) intègre les frais de maintenance et de personnel. Ces derniers représentent près de 350.000 euros;
- l'ouverture du groupe scolaire K.Johnson entraînera des dépenses supplémentaires à hauteur de 230.000 euros en 2019, et 690.000 euros en année pleine (2020) ;
- en 2021, la Médiathèque / Maison de quartier entraînera des créations de postes, compensées pour partie par des repositionnements d'agents actuellement en poste sur la bibliothèque Pérec. Le montant à charge de la ville dépendra des partenariats financiers (CAF et DRAC notamment).

Parmi ses dépenses à caractère récurrent devant donner lieu à une réflexion sur la conduite des politiques publiques, la ville doit questionner ses ressources humaines, au-delà de l'aspect budgétaire précisé ci-dessus. En effet, il s'agit d'avoir une réflexion de fond sur le contenu des missions des agents, leurs conditions de travail et l'évolution de leurs missions.

4. Les budgets annexes

4.1. Le planétarium

Le budget du Planétarium s'articule autour d'un effort de gestion par l'établissement et d'un niveau d'investissement récurrent porté par la ville afin de maintenir la qualité des expositions présentées par l'équipement.

Les dépenses s'établissent à 1 359 273 euros et les recettes à 1 358 557. L'équilibre est assuré par un report d'excédent de l'année précédente. La subvention de la ville reste stable à un niveau de 723 678 euros.

Pour les prochains exercices la subvention d'équilibre du Planétarium ne doit pas augmenter. Par ailleurs un investissement annuel conséquent est porté par la ville afin de permettre le renouvellement de l'exposition permanente en plus du renouvellement des expositions temporaires.

4.2. La maison des fêtes et des familles

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 135 870 euros en 2018. Les dépenses principales de l'exercice 2018 se répartissent de la façon suivante :

- 23 % sont des prestations extérieures de nettoyage de réparation et de gardiennage
- 51 % sont des frais de personnel (valorisation de personnels payés sur le budget principal de la ville)
- 8 % sont des frais d'énergie et de fluides
- 11 % sont des frais de maintenance et d'entretien

Pour l'exercice 2018 le montant de la subvention d'équilibre s'est établit à 15 804 euros. Le montant total des recettes s'est établi à 134 946 euros.

Les dépenses d'investissement demeurent directement assumées par le budget principal de la ville. En 2018 d'importants renouvellements de mobiliers ont été réalisés. Pour l'exercice 2020 un investissement sur les contrôles d'accès est prévu.

4.3. La télésurveillance

Le budget de la télésurveillance est uniquement composé d'une section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont portées par le budget de la ville. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (22 733 euros en 2018) correspondent à la valorisation de personnel de la ville et d'autres charges mineures de fonctionnement qui contribuent directement au bon fonctionnement du service.

En parallèle de ces dépenses, les recettes atteignent 23 089 euros. Celles-ci correspondent aux recettes tirées des contrats d'abonnement de particuliers (commerçants notamment) au centre de supervision urbain (CSU).

NOTES

NOTES

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON